# Lutte contre les discriminations : quand le ministère (syndi) cale !

**Le 2 juillet se tenait l'audience au Tribunal administratif pour discrimination syndicale de notre camarade Yves SINIGAGLIA.**

Pour rappel ou petit point d'information : Yves SINIGAGLIA a créé avec d'autres, le syndicat SUD Travail qui devient, aux élections de 2004. Le rapide succès du syndicat en a visiblement chatouillé certains là-haut et les discriminations commencent : salaire qui stagne en comparaison avec ses collègues de la même promotion, aucune évolution de carrière, notation qui baisse. Identifié SUD TRAVAIL AFFAIRES SOCIALES, Yves n'a eu de cesse de rappeler l'administration à ses obligations, d'initier des recours... Yves a fait l'objet d'une discrimination syndicale durant toute sa carrière, discrimination qui n'a jamais cessé malgré les alertes à ce sujet. Cela a donc nécessité qu'Yves, soutenu par son syndicat, porte cette discrimination devant le tribunal administratif. Cette discrimination s'illustre par un régime indemnitaire en deçà de ce qu'il aurait dû percevoir compte tenu de son ancienneté ainsi qu'une absence de proposition de promotion. Rappelons au passage qu'il ne pouvait pas compter sur son syndicat pour le mettre sur la liste des directeurs adjoints puisque, conformément à nos valeurs et contrairement aux autres organisations, nous refusons les petits arrangements avec la direction (qui se traduisent curieusement chez certains syndicats par de belles carrières parmi leurs permanents et leurs têtes d'affiche) : nous ne proposons donc personne à la promotion.

**Si notre Ministère porte haut l'étendard de la Diversité et rédige de beaux accords sur la lutte contre les discriminations, il est intéressant de lire le mémoire en défense de l'administration. Il en dit beaucoup sur la façon dont le ministère du travail voit le métier des agent.e.s de contrôle et la façon dont il argumente pour réfuter les accusations en discrimination…**

Yves perçoit une moyenne de part de prime inferieure à ce que perçoivent les collègues au même échelon. Il n'est jamais proposé à la promotion.

L'administration nous explique qu'il n'y a pas de discrimination : il a un nombre de part de primes supérieur à ce que perçoivent ses collègues IT (toute ancienneté et tout échelon confondu), et puis surtout : il a boycotté cap sitere (ex WIKIT) et ses entretiens professionnels. Dans ces conditions comment apprécier le travail effectué ? Impossible d'évaluer sa manière de servir, « impossible d'avoir une juste appréciation de ses résultats professionnels » (sic). Comme si notre hiérarchie, n'avait pas accès à nos chronos et ne nous évaluait pas chaque année, boycott de l'entretien ou pas, boycott du logiciel de rendu compte ou pas. Bizarrement cela n'empêche pas nos chef.fe.s de nous attribuer un CIA, qui peut aller du super agent à la médaille d'or et la cape de super héros à l'agent boulet dont personne ne veut, qu'on aimerait bien mettre au placard. Bizarrement, cette année, pas d'entretien professionnel pour cause de COVID 19 mais pas de souci pour évaluer !

L'administration argue que le critère de l'ancienneté dans le grade n'est pas suffisant pour justifier de la légitimité à accéder au grade supérieur de DAT : « une telle ancienneté ne permet de caractériser ni la manière de servir, ni la valeur professionnelle d'un agent ». Ah bon c'est la compétence qui importe ? Nous sommes ravis de l'apprendre : nous ne nous en étions pas rendu compte avec cette armée mexicaine aux commandes qui sait si bien cacher sa valeur professionnelle. Tsss.. Nous nous ne savons pas, mais les agent.e.s arrivé.e.s là, avaient sans doute démontrée leur valeur professionnelle avant la promotion ; ils et

Adresse postale : 14, Avenue Duquesne - 75350 Paris SP 07
Courriel : syndicat.sud-tas@travail.gouv.fr
Tél : 01 44 79 31 69/65
: www.sud-travail-affaires-sociales.org
Adresse physique : salle 7258 Immeuble Montparnasse Sud Pont
18 place des 5 Martyrs du Lycée Buffon - 75014 Paris
Twitter : #sud_travail
Facebook : http://www.facebook.com/sudtravail/

elles ont simplement oublié depuis… Voilà qui est bien vague, alors que l'ancienneté c'est clair, et c'est pour beaucoup d'entre nous, une expérience professionnelle, un savoir, une mémoire, une capacité à aider et soutenir les plus jeunes.

L'administration ne répond pas à de nombreux éléments portés dans le recours, apportant des éléments à côté de la plaque, visant ainsi une inversion de la charge de la preuve prévue dans les cas de discrimination.

L'administration oublie que ce n'est pas Yves qui tout seul boycott son entretien professionnel et cap sitere (et maintenant WIKIT), mais qu'il s'agit d'appels intersyndicaux du ministère suivi par de nombreux collègues et basés sur des raisons très objectives : la fixation d'objectifs et l'évaluation individuelle des performances nuisent à la santé ; les remontées chiffrées, en quelques années, sont devenues l'alpha et l'oméga, faisant passer le service rendu aux usager.e.s derrière les plans comm' du ministère. Entretiens professionnels et WIKIT deviennent plus importants aux yeux de l'administration que le contrôle.

**C'est la consécration de la valorisation du reporting sur le travail, où la case cochée est plus importante que le contenu.**

A travers cette affaire de discrimination, au-delà de la question du préjudice subi par notre camarade, qui n'est malheureusement pas le seul concerné, et de l'hypocrisie du ministère de la diversité, nous dénonçons encore une fois :

- La variable du salaire qui permet de rémunérer les agent.e.s de façon discrétionnaire, à la tête de l'agent et selon l'humeur de la chefferie dans la plus grande opacité : nous rappelons que c'est le passage au RIFSEEP qui intègre l'IFSE et le CIA qui a permis à chaque DIRECCTE de faire sa popote rendant ainsi le contrôle de la rémunération par les agent.e.s quasi impossible ! La discrimination salariale a un bel avenir au sein du ministère !

  https://www.sud-travail-affaires-sociales.org/IMG/pdf/bilan_reexamen_ifse_et_cia_2017_2018.pdf

- Le système de promotion au choix arbitraire qui permet qu'un syndicaliste ne soit jamais promu, juste parce que, avec son syndicat, il l'ouvre, qu'il dérange un peu trop, parce que le syndicat fait trop de recours contre son administration

- La suppression des CAP qui va permettre à chaque chef.fe de département de choisir ses agent.e.s

- L'entretien professionnel et logiciel de rendu compte d'activité: pathogènes, ils s'inscrivent dans une course aux chiffres pour répondre aux plans com' du ministere loin des besoins des usagers et du service public

**A travers cette affaire nous réaffirmons que le métier des agent.e.s au sein du système d'inspection du travail n'est pas le reporting et les cases cochées, le métier d'un agent de contrôle est de contrôler, le métier des agent.e.s du service des renseignements est de renseigner, le métier des secretaires est de faire du secrétariat, tout cela dans le sens d'un service public rendu aux usagers : répondre aux demandes des salarié.es, contrôler les employeurs, les sanctionner lorsqu'il le faut pour faire évoluer les situations.**